



LETTRE INFO

DU CONSEIL MUNICIPAL

AVRIL 2017



Mairie et travaux, bibliothèque

Pendant toute la durée des travaux, **le secrétariat de Mairie reste ouvert aux jours et heures habituels**. Nous vous demandons néanmoins d'être vigilant lorsque vous traversez le chantier pour accéder à l'étage.

La bibliothèque sera exceptionnellement fermée le samedi 22 avril 2017.



Vente de bois de chauffage

Il est proposé **1 lot de bois de 10,43 m³ (hêtre)** en grumes issu de la parcelle 2 située à Maublin, commune de Chapelle d'Huin.

Le bois est stocké vers la place à bois qui est près des parcelles 1 et 2.

Le marché sera attribué au plus offrant. Faire offre sous pli cacheté, en mairie pour le **samedi 15 avril à 11 heures**.

Ouverture des plis samedi 15 avril à 11h30 en mairie



Elections présidentielles

1er tour le dimanche 23 avril et second tour le dimanche 7 mai.

Le bureau de vote sera installé à la salle des associations de l'ancien presbytère et sera ouvert de 8 h à 19 h.

Vous recevez en même temps que cette info habitants votre nouvelle carte d'électeur que vous devrez présenter lors du vote.



Concours de belote Drugeon Sports

3^{ème} concours de belote en doublette formée de DRUGEON SPORTS **le vendredi 21 Avril à 20 h 30 précises**. Concours sans annonce belote simple. Lieu : Bar chez Lou-Let à La Rivière Drugeon. Inscription : **14 €** par personne avec collation. Réservation recommandée chez Lou-Let **03-81-89-77-41** ou vers Grégory **06-43-59-71-87**. Concours en 3 manches. Lots : Jambons, Corbeilles garnies, etc...



Randonnée des fruitières

Vous savez que Bulle organisera la randonnée des Fruitières de la CFD le **dimanche 21 mai 2017** en collaboration avec la commune de **Boujailles**. Chaque commune aura besoin d'une cinquantaine de bénévoles pour réussir cette manifestation. Une réunion avec les représentants des associations du village et du Comité des Fêtes a déjà permis de lister un grand nombre de personnes. Si vous ne faites partie d'aucune association et que vous voulez néanmoins apporter votre aide à la préparation le samedi 20 ou à l'organisation le dimanche 21, vous pouvez vous déclarer auprès de **Christophe André (06 70 70 34 44) ou de Michel Gresset (06 82 72 08 15)**.



Chemins forestiers

Nous avons à déplorer des dégradations sur certains chemins forestiers. Il est vraiment désolant de se rendre compte de ce manque de respect. Nous demandons aux utilisateurs de faire preuve d'un peu plus de civisme.



Nos amis les chiens ?

Nous vous rappelons qu'il est strictement **interdit de laisser divaguer son chien seul** dans le village. Outre les problèmes de sécurité et d'hygiène (étrons sur les pelouses et dans les jardins), cela perturbe la quiétude des promeneurs, des enfants et des sportifs pouvant éprouver de la peur vis-à-vis de ces animaux.

D'autre part, le bruit généré par des **jappements intempestifs répétés** n'est pas de nature à favoriser la vie de tous les jours au sein d'un quartier. Pensez donc au bien-être de vos voisins immédiats et à celui de votre animal de compagnie.

En cas de manquement répétés à ces règles, les propriétaires seront contactés personnellement.



Civisme et sécurité

Certains enfants jouent à monter sur les **citernes** du village. Nous leur demandons de ne pas le faire et demandons aux parents de relayer l'information. En effet, ces citernes au toit de pierres ne sont faites pour cela et pourraient devenir dangereuses sous l'effet des chocs, du poids ou des vibrations.

Concernant le terrain de jeux de **l'espace loisirs des Clos**, il est rappelé les règles de bonne entente entre tous les usagers : laisser l'endroit propre, respecter le matériel, bien fermer les portillons et ne laisser entrer aucun animal notamment les chiens.



Rappel des horaires des travaux de bricolage et jardinage

Le printemps est là. Nous vous redonnons les horaires à respecter pour les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à midi et de 14 h à 19 h 30

Les samedis de 9 h à midi et de 14 h 30 à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à midi.

Ces horaires concernent évidemment les particuliers. Pour éviter tous malentendus, sachez que les entreprises et les professionnels doivent respecter les règles prévues dans le règlement départemental à savoir : pas de nuisances sonores **entre 20 h et 7 h et entre 12 h 30 et 13 h 30**. Ceci est valable pour les travaux effectués par l'employé municipal et les entreprises amenées à travailler dans le village.



Horaires de la déchèterie de Frasne et bacs jaunes

Horaires d'été actuels jusqu'au changement d'heure :

Lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 18h30

Samedi de 9h à 12 h et de 13h30 à 18h.

La collecte des **bacs jaunes** se fera bien **le 17 avril** comme à l'habitude malgré le jour férié.



Accès internet

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, testez votre accès internet et renvoyez en Mairie vos résultats grâce au coupon diffusé en mars. Rappel : pour tester le débit de votre ligne, connectez-vous sur **www.speedtest.net/fr** puis cliquez sur le bouton démarrer le test. Attendez la fin du test et relevez les débits. Faites le test à plusieurs reprises en semaine et le WE car selon les heures et le jour, le débit peut varier considérablement.

Le Conseil Municipal